

Guide d'accueil de la vie étudiante



2023
2024

SOMMAIRE

LE BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)	3
LE CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	4
LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	5
LES BOURSES / AIDES SOCIALES ET CULTURELLES	10
POUR VOUS LOGER.....	12
POUR VOUS RESTAURER	14
POUR VOTRE SANTÉ	15
RESSOURCES	17
SCOLARITÉ EN LIGNE	21
RÉGLEMENT DES ÉTUDES	22



LE BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Le Bureau de la Vie Étudiante est au cœur de l'action pédagogique, il joue le rôle d'interface entre les collèges étudiant, enseignant et administratif. Il participe au montage des dossiers des étudiants dans les domaines :

- de la santé, du handicap, de l'action sociale (bourses du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociale : CROUS, la CVEC, de l'aide à la vie étudiante, à l'aide d'urgence de l'Ensam et demande d'aide spécifique d'allocation annuelle culture
- des EAE (étudiants avec aménagement d'études), des auditeurs libres, des concours d'idées

Il participe à la détermination du montant des subventions aux associations étudiantes et il est l'interlocuteur privilégié quant à la participation des étudiants à des événements tels que l'accueil des primo-entrants.

Le BVE organise le Conseil de la Vie Étudiante (CVE) :

Il coordonne le réseau des 7 associations étudiantes avec lesquelles il planifie chaque année une semaine d'intégration des nouveaux étudiants.

Il soutient les étudiants, en proposant notamment des entretiens individuels avec une psychologue clinicienne.

Il effectue chaque fin de semestre, le bilan de l'évaluation des enseignements faite par les étudiants afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'environnement de travail.

Le BVE organise en partenariat avec l'association Opéra Orchestre National Montpellier (OONM) des parcours de sensibilisation à la musique classique et à l'art lyrique.



Contact BVE

Monay Cassan-Lage

Responsable action sociale et culturelle,
Associations, Bourses, CVE, Aide
d'urgence, Concours étudiants, Santé

☎ 06 78 86 37 97

✉ monay.cassanlage@montpellier.archi.fr

LE CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)

Le **CVE** un élément fort de la vie de l'école. Depuis plusieurs années, il collabore à la mise en forme des différents règlements intérieurs régissant l'atelier permanent, l'atelier maquette, le local de l'Association Sportive et celui de l'association la K'fet.

Il est consulté par le Conseil d'Administration sur :

- La rénovation et le réaménagement des locaux
- La modification du règlement des études
- Les horaires d'ouverture des locaux et la mise à disposition de certains espaces spécifiques
- La participation des étudiants aux différentes commissions de l'école : Conseil d'Administration, Commission de la Pédagogie et de la Recherche, Commission des Relations Internationales, Conseil de discipline, Commission d'Orientation

Il peut se voir déléguer la gestion de services relatifs aux étudiants, il peut alors prendre des décisions sous réserve qu'elles n'aient pas d'incidence budgétaire et qu'elles ne se substituent pas à la compétence du Conseil d'Administration.

Le fonctionnement du CVE

Il fonctionne sous la forme d'un bureau composé par :

- Le directeur de l'établissement, le directeur des études et de la pédagogie assisté de l'agent administratif responsable du bureau de la vie étudiante
- Un(e) président(e) étudiant(e) assisté(e) d'un(e) coprésident(e)
- Un(e) Secrétaire étudiant(e)

Le bureau des étudiants est élu pour l'année universitaire. Il prépare les ordres du jour des réunions du CVE. Il peut être réuni pour des questions nécessitant une solution rapide et peut en ce cas, rendre des avis ou prendre des décisions dont le directeur et le président-étudiant sont garants, chacun en ce qui le concerne, de leur mise en application

Au bureau du CVE s'ajoutent les membres étudiants suivants :

- Un étudiant de chacun des studios par année d'études, élu pour un semestre. La fonction de l'étudiant est de faire remonter auprès des enseignants les difficultés rencontrées au sein d'un studio ou dans les cours. Le représentant fait aussi le lien avec l'administration pour les commandes de fournitures
- Les étudiants représentants des associations, désignés par l'assemblée générale des associations. Ils participent à la communication des informations portant sur la vie de l'école et les projets en cours, les conférences, le cinéma, les expositions, les stages, les publications, les concours ouverts aux étudiants...
- Les étudiants représentants au Conseil d'Administration (CA), élus pour 2 ans
- Les étudiants représentants à la Commission des Relations internationales (CRI), élus pour un an
- L'étudiant représentant à la commission propre aux Éditions de l'Espérou, élus pour un an
- Les étudiants représentants à la commission des formations et de la vie étudiante (CVFE)

Les administrateurs étudiants ainsi que les étudiants élus dans ces diverses commissions informent le CVE des décisions prises dans les différentes instances de l'école ayant des incidences sur la vie étudiante (programmes, notification du budget destiné à la pédagogie ou au matériel informatique, évaluation et toute autre information conséquente).

Les étudiants du CVE bénéficient du statut EAE (Étudiant en Aménagement d'Études) qui implique une autorisation d'absence en cours lors des réunions formelles.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



La vie associative est ancrée au cœur de l'ENSAM depuis sa création en 1978. L'établissement a toujours soutenu les associations en leur reconnaissant une grande place et en mettant à leur disposition des locaux qui au fil des années se sont adaptés à des activités diversifiées. Aujourd'hui, l'école héberge huit associations.

Archipel

L'association Archipel est une association loi 1901 apportant aux étudiants de l'ENSAM son soutien et des solutions pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de l'expérience en travaillant au sein d'entreprises des métiers de l'architecture, et notamment des agences d'architecture.

L'association propose donc aux étudiants, en complément des enseignements pratiques à l'école, des études rémunérées et à caractère pédagogique afin qu'ils puissent mettre en pratique leurs compétences.

Arpal

« Association pour la Recherche et la Promotion de l'Architecture en Languedoc ». Étudiante et culturelle, l'association est génératrice d'évènements autour des thèmes en lien avec l'architecture et les arts au sein de l'école par, pour et avec les étudiants. LA REF (références architecturales dans le cinéma et les livres, partage de logiciels phares, d'actualités, de conférences extérieures à l'école...), Conférences (PNG architectes, Yves Perraudin et bien d'autres !), Voyages (Slovénie, Madrid, Prague, Porto, Rome, Florence...), Visites (Mémorial de Rivesaltes, Musée Soulages, Pierrevives, Tour Luma...), Expositions (avec le Soir'Xpo notamment permettant aux étudiants de créer et d'exposer une oeuvre artistique dans le cadre d'une soirée dédiée), Concours d'idées propres à l'école (« Les lumières de Pitot »), GALA (soirée suivant la cérémonie de remise des diplômes avec des thèmes toujours plus fous chaque année), PARRAINAGES (permettant aux jeunes étudiants d'être accompagnés tout au long de leur cursus par d'autres étudiants d'années supérieures). WEI (week-end d'intégration), JDP (journées du printemps) et Soirées archi et interasso (en collaboration avec les autres associations de l'école) Bref, l'ARPAL, c'est génial !

AS

L'Association Sportive créée en 2009 a pour mission de favoriser les échanges inter-étudiants, de développer la citoyenneté et la fraternité au sein de l'école et créer des moments de convivialité. C'est dans ce but que l'AS organise des sorties et des évènements sportifs au cours de l'année, non seulement pour favoriser les échanges entre étudiants mais aussi pour représenter l'école dans des compétitions inter-universitaires. Avec l'AS, retrouvez de nombreux sports collectifs, et aussi individuels, et venez participer à la rencontre nationale des associations sportives des écoles d'architecture, dont Montpellier est triple-étoilée !

Focus

Association valorisant l'architecture, l'image, le son, et la vie étudiante au travers des supports audiovisuels. Elle offre des sessions de développement argentine dans son laboratoire, un espace de prise de vues, des concours, des expositions... Elle prête également à titre gracieux du matériel audio et vidéo. L'association s'engage également à l'enregistrement vidéo des conférences ayant lieu à l'ENSAM et à la couverture des événements s'y tenant. Enfin, elle organise chaque année les photos des studios pour chaque promotion.

La K'fet

La K'fet assure tout au long de la journée la restauration sur place à prix bas, pour les étudiants de l'école, le personnel administratif et les enseignants. Tous les jours, c'est une équipe d'étudiants bénévoles motivés, qui cuisinent le repas du midi, et partagent leur bonne humeur. La K'fet organise également des soirées, buffets, ou autres évènements culturels et festifs au sein de l'école. Synonyme d'échange, de rencontre, et de partage, La K'fet est un point central au sein de l'ENSAM. Ouverture tous les jours de 7h45 à 19h30. La K'fet c'est chouette !





La Lezard

Association qui a pour objectif la valorisation et le développement des arts tels que la musique, le chant, le théâtre, la danse et toute autre forme d'expérimentation artistique au sein de l'école. Elle propose différents ateliers hebdomadaires, sous un angle didactique, un aspect participatif, une forme d'expression et de pratique libre.

Le Ministore

Association qui encourage l'entraide et l'échange entre les étudiants. Grâce à des étudiants bénévoles, cette association vous propose tout le matériel nécessaire à vos études (carton, papeterie, bureautique) à prix réduit et ce au sein même de l'ENSAM. Le Ministore vous présente chaque année le pull de l'ENSAM voté par les étudiants et se réinvente au fil des semestres avec de nouveaux goodies. Un dépôt-vente est également mis à votre disposition, les étudiants peuvent venir déposer leur matériel d'occasion pour ainsi en faire profiter les autres étudiants. Ouvert tous les jours, le Ministore vous attend !

P-OSE

Association de promotion de la césure en architecture réalisée à Montpellier entre le cycle de licence et de master. Les étudiants ayant déjà profité de cette expérience proposent un accompagnement dans le renseignement, la création et la mise en place d'une césure. Stages, associatif, humanitaire, construction à l'étranger, chaque parcours mérite d'être mis en lumière et représenté au sein de l'école. L'association tient des archives de toutes les césures réalisées les années précédentes (contacts, dossier de césure, photos...) et communique les avancées des césures en cours via ses réseaux sociaux.



LES BOURSES / AIDES SOCIALES ET CULTURELLES

Les bourses sur critères sociaux

Les demandes commencent habituellement mi-janvier pour la rentrée suivante via le site web du CROUS de Montpellier. Pensez à consulter régulièrement le site pour disposer des dates exactes. En lien constant avec le CROUS, l'école valide et contrôle les attributions conditionnelles que reçoivent les étudiants après examen de leur dossier par les services du CROUS. Lors de l'inscription administrative, si un étudiant n'a pas encore reçu sa notification conditionnelle ou définitive de bourse, il devra s'acquitter de ses frais d'inscription et faire ultérieurement une demande de remboursement de frais d'inscription document disponible sur le site de l'ENSAM.

 [Site web du CROUS](#)

 [Demande de remboursement des frais d'inscription](#)

Aides à la vie étudiante de l'ENSAM

Les dossiers sont recueillis par le bureau de la Vie Étudiante, ils sont instruits par la Commission d'aide sociale, lors de deux sessions annuelles.

L'aide à la vie étudiante est destinée aux étudiants boursiers ou non (hors Erasmus entrants). Cette aide ponctuelle, dépend des critères tels que :

la situation familiale, le revenu brut global de l'avis d'imposition N-1 correspondant à 2022 pour cette année universitaire. L'aide à la vie étudiante a pour objectif, d'aider les étudiants en difficulté à faire face à des dépenses générées exclusivement par les études : achats de matériel pour les maquettes / le kit de première année), à des travaux de recherche PFE / stages, à des dépenses liées à un voyage pédagogique hébergement /transport. Les aides plus urgentes (alimentaires, ou autres...) ne rentrent pas dans le cadre de l'aide sociale de l'école, mais dépendent du service social du CROUS.

 [Demande d'aide à la vie étudiante](#)

ASAAC : Aide Spécifique Allocation Annuelle Culture

Depuis de la rentrée 2021, par convention entre le ministère de la culture et le CNOUS, la gestion en est confiée aux services des CROUS sous la forme d'une Aide Spécifique allocation Annuelle culture. Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique :

- l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- l'étudiant doit remplir les conditions de diplôme, d'études, de nationalité, prévues par la réglementation relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, en particulier la circulaire annuelle du ministère de la culture qui précise les établissements et diplômes relevant de son champ qui ouvrent droit aux bourses et ne pas relever des cas d'exclusion de cette même réglementation.
- l'étudiant doit avoir déposé une demande de bourse sur critères sociaux et s'être vu notifier une décision de refus

La bourse d'aide à l'initiative

Les demandes commencent habituellement mi-janvier pour la rentrée suivante via le site web du CROUS de Montpellier. Pensez à consulter régulièrement le site pour disposer des dates exactes. En lien constant avec le CROUS, l'école valide et contrôle les attributions conditionnelles que reçoivent les étudiants après examen de leur dossier par les services du CROUS. Lors de l'inscription administrative, si un étudiant n'a pas encore reçu sa notification conditionnelle ou définitive de bourse, il devra s'acquitter de ses frais d'inscription et faire ultérieurement une demande de remboursement de frais d'inscription document disponible sur le site de l'ENSAM.

[Demande de bourse d'aide à l'initiative](#)

Yoot

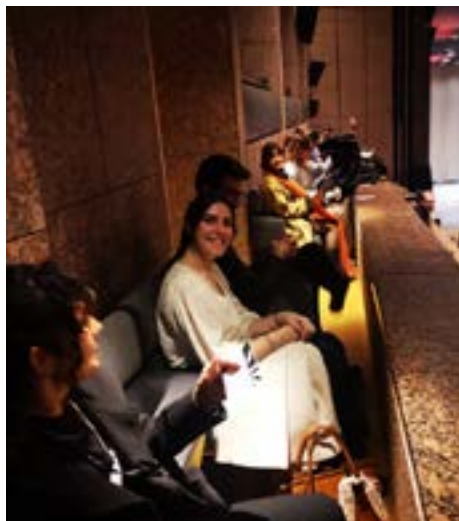
Disponible dans les kiosques pass'culture. L'ENSAM et le CROUS de la région Montpellier Occitanie ont scellé une convention pour la mise en place d'un Pass Culture qui permet aux étudiants de l'école d'accéder aux diverses structures culturelles, théâtre, cinéma, salle de concerts à des tarifs très avantageux.

[Site web de Yoot](#)

Un partenariat avec l'Opéra Orchestre National de Montpellier (OONM)

Disponible dans les kiosques pass'culture. L'ENSAM et le CROUS de la région Montpellier Occitanie ont scellé une convention pour la mise en place d'un Pass Culture qui permet aux étudiants de l'école d'accéder aux diverses structures culturelles, théâtre, cinéma, salle de concerts à des tarifs très avantageux.

[Site web de l'OONM](#)



POUR VOUS LOGER

Aides au logement

Les étudiants peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) et de l'Allocation Logement à caractère Social (A.L.S.). Ces aides sont attribuées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) sur des critères sociaux (ressources, situation familiale, nature du logement...). Il est indispensable de d'effectuer une déclaration auprès des services fiscaux, même en l'absence de revenus, pour que la Caf puisse étudier le droit aux prestations.

 [Site web de la CAF](#)

Adele

Plateforme qui vous accompagne dans la recherche de votre logement étudiant ou universitaire dans toute la France.

 [Site web de Adele](#)

La Clé

Garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La Clé est gérée par le Crous.

 [Site web de la Clé](#)

CROUS

Affichage d'annonces + chambres meublées en cités universitaires. . La demande d'un logement géré par les CROUS se fait, via le Dossier Social Etudiant, entre le 15 janvier et le 15 mai pour l'année universitaire suivante.

 [Site web du CROUS](#)

Espace Montpellier Jeunesse

 [Site web de l'Espace Montpellier Jeunesse](#)

CRIJ

 [Site web du CRIJ](#)

ACM

 [Site web de ACM](#)

UNHAJ

 [Site web de l'UNHAJ](#)

Boutique Logement Jeunes

[Site web de Boutique Logement Jeunes](#)

Auberge de jeunesse de Montpellier

[Site web de l'auberge de jeunesse de Montpellier](#)

Hébergement chez l'habitant - Association AEF

[Site web de l'association AEF](#)

Colocations

[Site web de Appartager](#)

[Site web de La Carte des Colocs](#)

En cas d'urgence, certains organismes proposent des solutions ponctuelles d'hébergement.

Centre d'hébergement féminin « Elizabeth Bouissonade »

Pour femmes victimes de violences conjugales.

[Site web du centre d'hébergement féminin](#)

Habiter enfin

Logement pour familles monoparentales victimes de discrimination raciale

[Site web de Habiter enfin](#)

POUR VOUS RESTAURER

À l'ENSAM : l'association La K'fet, propose un plat chaud à 3€, variétés de sandwiches et de boissons non alcoolisées de 8h à 18h.

 [Instagram de l'association](#)

 [Facebook de l'association](#)



POUR VOTRE SANTÉ

Visite médicale obligatoire pour les L1 non redoublants.

Centre de soins universitaire

Vous pouvez consulter un médecin généraliste, gynécologue, addictologue sur RDV. Lors de votre consultation, pour bénéficier de la prise en charge à 100% vous devez vous munir de votre :

- Carte vitale
- Carte d'étudiant
- Attestation de mutuelle complémentaire

Coordonnées :

8 Rue de l'École Normale - Montpellier
04 11 28 19 79
Centredesoins@umontpellier.fr

Psychologue - Mme Ines Batita

Les consultations sont prises en charge par l'ENSAM. Prendre RDV en indiquant que vous êtes étudiant à ENSAM.

Coordonnées :

Cabinet médical de l'ENSAM au RDC - bâtiment B
06 59 68 61 40
ines_batita@yahoo.fr

Planning familial

Informations sur la contraception et IVG, entretiens individualisés, dépistage anonyme du Sida, consultations médicales en gynécologie, aide aux victimes de violences, mariages forcés.

Coordonnées :

48 Bd Rabelais - Place Carnot - Montpellier
04 67 64 62 19
leplanning@planning34.org

Médecins du monde

Centre de soins, d'accueil et d'orientation

Coordonnées :

18 rue Henri Dunant - Montpellier
04 99 23 27 17

Le bien-être étudiant, une priorité que se donne l'ENSAM

L'ENSAM s'engage dans une démarche volontariste afin d'améliorer le bien-être et la santé de ses étudiants. D'abord en rappelant l'importance de la prévention et en assurant le suivi médical, psychologique et social des étudiants de l'ENSAM, afin de leur garantir un environnement respectueux de leurs droits et favorisant leur bien-être.

Ensuite, en menant une réflexion sur le cadre et le rythme des études des étudiants de l'ENSAM pour répondre à leurs difficultés et favoriser leur bien-être et leur réussite. Cette démarche s'inscrit dans le plan d'action déployé par le ministère de la Culture, avec 10 orientations déclinées sur 30 actions sur 5 ans. Elle tend à solutionner les problèmes identifiés suite à une enquête menée par l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) qui révélait le stress, la fatigue et les problèmes de santé des étudiants liés au rythme des études, à leur charge de travail et à une culture de la « charrette ». C'est ainsi que trois volets sont particulièrement mis en avant :

Santé et prévention

Vous avez toutes les informations sur les visites médicales et les accès gratuits aux soins.

Rythme de travail et équilibre

Un réaménagement du calendrier universitaire et la généralisation du contrôle continu permettent cette année de lisser le travail. Une bonne organisation et un travail régulier doivent permettre de suivre le rythme des attendus sans obérer la santé. N'hésitez pas à saisir vos élus des différentes commissions s'il s'avérait que ce n'était pas le cas.

Prévention et lutte contre toute forme de violence et de discrimination

L'ENSAM a fait de cet axe une priorité. C'est également réaffirmé dans la charte de déontologie de l'ENSAM à laquelle chacun se doit d'adhérer en s'inscrivant dans cet établissement. Toutes les informations relatives à ces sujets sont accessibles sur notre [site internet](#).

Les comportements violents, qu'ils s'expriment physiquement, verbalement ou sous forme de pression, qu'ils émanent d'étudiants, d'enseignants ou de personnels de l'administration sont inadmissibles et interdits. Les victimes et les témoins sont invités à remplir une fiche de signalement et à l'envoyer à une adresse mail générique : incidents@montpellier.archi.fr

La procédure qui s'ensuit est décrite ci-contre. Un cadre protecteur existe, ce type de comportement ne peut plus être toléré, il convient de dénoncer le dénoncer. Par ailleurs, un éclairage particulier est mené pour lutter et prévenir les violences sexuelles et sexistes.

La procédure de signalement est la même que celle qui concerne les autres types de violences ou de comportements inadéquats et des numéros de téléphone verts pour obtenir écoute et conseils sont à disposition sur le site. Enfin, tous les personnels reçoivent une formation spécifique, ainsi que tous les étudiants nouvellement inscrits.

Cette formation est obligatoire. D'une durée d'1h30, elle permet de d'expliquer les choses, préciser le vocabulaire, de qualifier des comportements et d'indiquer les recours possibles. Enfin, il est rappelé la nécessité pour les étudiants de veiller à l'équilibre du rythme de leurs activités, la nécessaire prise en compte de l'importance d'une alimentation équilibrée, du respect des temps de sommeil, d'une activité sportive régulière, d'un temps de détente et favorisant la curiosité intellectuelle, lectures, visites d'expositions, assister à des conférences...

 Prenez soin de vous !

RESSOURCES

La médiathèque

La médiathèque met à disposition des étudiants, des enseignants et des chercheurs un fonds documentaire spécialisé. Elle est constituée d'une bibliothèque, d'une vidéothèque et d'une matériauthèque. Les domaines couverts sont l'architecture, l'urbanisme, la construction, le design, le paysage, l'art et les sciences humaines. Elle s'inscrit au sein du réseau national des ENSA.

Collections et ressources numériques

- 30 000 ouvrages, 296 titres de revue dont 130 en cours d'abonnement
- 780 documents audiovisuels
- 3718 travaux d'étudiants
- les documents techniques de la mathériauthèque
- un fonds cartographique
- des documents numériques : ebooks, VOD Arte Campus ArchiRès
- des bases de données : Avery, OnArchitecture, Kheox, Art et architecture

La matériauthèque

Elle est composée :

- d'une matériauthèque physique : échantillons de matériaux, ouvrages généraux sur la construction ainsi que des catalogues et des revues d'entreprises
- d'une matériauthèque connectée et collaborative. Matériaux.archi en partenariat avec l'ENSAM a installé un totem et des panneaux thématiques constitués d'échantillons de matériaux de fabricants directement connectés à la fiche technique du fournisseur

Elle propose également un outil de recherche spécialisé sur les matériaux et les entreprises, accessible en ligne

Consultation et prêt

- Prêt de 3 documents pour 2 semaines renouvelable une fois
- Prêt de 5 documents pour 2 semaines renouvelable une fois pour les étudiants en Master
- Prêt de 5 documents pour 3 semaines, pour les étudiants inscrits en HMO, en FPC, en formation de spécialisation et les enseignants

Sont exclus du prêt les revues, les travaux d'étudiants, les usuels et certains ouvrages.

Le fonds documentaire est consultable sur le catalogue en ligne de la médiathèque dans le portail des écoles d'architecture ArchiRès via le site Internet de l'ENSAM sous la rubrique « Ressources documentaires et techniques/Médiathèque ».

Communication

La médiathèque diffuse une newsletter et une revue de presse hebdomadaire, de l'actualité sur le site de l'ENSAM ainsi qu'un programme mensuel de films documentaires.

Catalogue

Consultable dans le portail documentaire [ArchiRès](#).

Contacts

Virginie BILLON
Cheffe de service
T. 04 67 91 89 70
virginie.billon@montpellier.archi.fr

Jean Nicolas CARRAZÉ
Matériauthèque
T. 04 67 91 72 95
jean-nicolas.carraze@montpellier.archi.fr

Maude SIMON
Reuves, communication et PEB
T. 04 67 91 89 53
maude.simon@montpellier.archi.fr

L'accueil est assuré par les documentalistes et des étudiants moniteurs.
T. 04 67 91 89 73

Horaires d'ouverture

- Lundi : 14H - 18H
- Mardi | Mercredi | Jeudi : 9H - 18H
- Vendredi : 9H - 17H



L'atelier d'impression

Un espace ouvert toute la journée, avec accès libre aux ordinateurs, imprimantes, scanners.

Réseau WIFI

- Pour se connecter au réseau WIFI de l'école «ENSAM_Public», il faut rentrer un login et un mot de passe sur la page de connexion. Le nom d'utilisateur est : prénom suivi du nom de famille (ex : mathieudupont). Login et mot de passe sont générés en début d'année
- Tous les renseignements se trouvent à l'atelier d'impressions

La carte étudiante

Elle est à l'ENSAM, elle est utile pour l'accès :

- à l'Atelier d'impression
- aux coursives si besoin de travailler dans l'enceinte de l'école en dehors des horaires d'ouverture
- à la médiathèque de l'Ensam (emprunt de 5 ouvrages pour 3 semaines)

Elle propose également un outil de recherche spécialisé sur les matériaux et les entreprises, accessible en ligne.

Les salles informatiques

- Impression du A4 au A0 (couleur et NB)
- Scanner grand format
- Internet gratuit
- Utilisation des logiciels spécialisés (Adobe, Autocad...)



Contacts

María Doto
Responsable
T. 04 67 91 71 18
maria.doto@montpellier.archi.fr
at.impressions@montpellier.archi.fr

Horaires d'ouverture

L'atelier d'impressions est en accès libre-service. Du lundi au vendredi : 8H à 18H30

Laboratoire de Fabrication Numérique / FABLAB

Ouvert en mars 2017, le Laboratoire de Fabrication Numérique de l'ENSAM «La Fabrique» est conçu comme un lieu d'expérimentation et pôle de rencontres.

Objectifs pédagogiques

La mission est de mettre en relation, outre les étudiants, les différentes personnes concernées par la création numérique afin de créer une communauté large, soudée qui puisse répondre à des projets de nature multiple. Cet espace est dédié à la réflexion et à la discussion sur tout projet nécessitant l'utilisation de machines à commandes numériques (imprimante 3D, scanner 3D, découpe laser, plotter de découpe de vinyle...)

Conditions d'accès

Pour avoir accès au Laboratoire de Fabrication Numérique, il faut être adhérent. Les étudiants de l'ENSAM sont adhérents de fait.

Contacts

Émilie SAUGUES
Responsable de La Fabrique ENSAM
T. 04 67 91 89 74
lafabrique@montpellier.archi.fr

Horaires d'ouverture

Lundi | Mardi | Mercredi : 12h – 19h30
Jeudi : 10h – 18h
Vendredi : 10h – 16h30



L'atelier Maquettes

l'ATM est un lieu innovant dédié à l'expérimentation et à la mise en oeuvre de la matière dans un but pédagogique et de recherche.

Objectifs pédagogiques

Ils sont fortement liés à la formation dispensée par l'école:

- apporter une assistance matérielle et technique pour la réalisation des divers projets d'étudiants,
- être un lieu d'accueil pour certains enseignements,
- faire prendre conscience du caractère durable des matériaux par la pratique du recyclage,
- ceci en conservant son caractère convivial car son fonctionnement, au-delà des pratiques pédagogiques liées aux enseignements, reste fondé sur la liberté de fréquentation

Le travail de l'architecte nécessitant la connaissance des matériaux et de leur mise en oeuvre, ce savoir est indissociable de toute conception architecturale, et facilite les échanges entre l'architecte et les acteurs de la construction.

Chiffres

- Un espace de 300 m²
- des espaces privatifs
- des ateliers extérieurs
- 4 conteneurs de stockage destinés à la récupération des matériaux
- 2 machines à Découpe Numérique 1000*600
- ouvrable 4 faces
- des boxes dédiés aux machines-outils
- de l'outillage électro-portatif
- un poste soudure
- un atelier menuisier
- un éventail d'outils manuels

Contacts

Corentin Fryns
Responsable
T. 04 67 91 72 92
ateliermaquette@montpellier.archi.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 10H à 18H



SCOLARITÉ EN LIGNE

Taïga

Vous y trouverez :

- Vos notes pour l'année universitaire
- Les supports de vos cours
- Des certificats de scolarité et l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants
- Un formulaire pour tenir à jour vos coordonnées
- Un formulaire pour contacter un enseignant

Intranet

Vous retrouverez sur l'intranet de multiples informations sur l'école, les instances, les formations, la vie étudiante, les ressources et les éditions, la recherche...

Mais également le calendrier, les emplois du temps, la lettre d'information, la revue de presse faite par la médiathèque...

Vos identifiants (prenom.nom + mot de passe) vous sont donnés lors de votre inscription.

En fonction de ce que vous voudrez faire sur Taïga, il faudra changer votre année universitaire.



RÉGLEMENT DES ÉTUDES

Les enseignements

- La présence à tous les cours est obligatoire, 20 % d'absence uniquement sont autorisés sur le semestre sur justificatif auprès du bureau de la scolarité
- Tous les enseignements sont compensables à l'intérieur d'une UE (consultable sur les grilles d'enseignement qui figurent sur le site de l'école p.12)
- Toute note finale d'un enseignement (**à l'exception du projet**) inférieure à 6/20 rend le rattrapage obligatoire. A l'issue du rattrapage si la note est toujours inférieure à 6/20 l'UE ne peut être obtenue
- Une note finale comprise entre 6 et 9,99/20 autorise le rattrapage mais ne le rend pas obligatoire, l'étudiant décide ou non de rattraper son enseignement
- Un 0/20 est éliminatoire et n'autorise pas le rattrapage
- Un étudiant qui passe un rattrapage se verra conserver la meilleure note entre la première session et la session de rattrapage
- Un enseignement ayant une note inférieure à 10/20 dans une UE qui a été validée en première session ne peut plus être rattrapé. Lorsque la moyenne de 10/20 au moins n'a pas été obtenue dans une UE, celle-ci ne peut être validée
- Les enseignements d'une UE non validée dont la note est au minimum de 10/20 sont conservés pendant une durée de 2 ans. L'étudiant, l'année suivante ne passera donc que les enseignements dont la note est inférieure à 10/20

Jury de fin de semestre

En fin de semestre un jury a lieu qui valide les UE des étudiants et délibère pour autoriser des rattrapages à des étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne dans un enseignement.

Semestre d'été

Concernant l'UE1 dédiée au projet d'architecture, il existe la possibilité d'un semestre d'été pour les Licence 1 et licence 2 aux conditions suivantes :

- pour compenser un échec sur 1 semestre seulement
- la notion d'échec ne désigne pas une situation d'absence
- la décision du jury de fin de semestre qui autorise ou pas l'accès au semestre d'été
- les notes en dessous de 06/20 ne sont pas concernées par cette possibilité de compensation

Passage en 2^e année

Le passage en 2^e année se fait d'office si l'étudiant a obtenu ses 60 crédits annuels ou a validé 54 crédits sur les 60 avec obligation de refaire en priorité, l'année suivante, l'UE de 1^{re} année qui n'a pas été validée.

- Les UE s'obtiennent dans l'ordre chronologique.
- Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Passage en 3^e année








Le passage en 3^e année se fait d'office si l'étudiant a obtenu 101 ECTS et obtention d'un des 2 studios

Passage en 4^e année (Master)

Le passage en 4^e année se fait d'office si l'étudiant a obtenu 180 ECTS et obtention d'un des 2 studios

INFORMATIONS UTILES

Liens utiles

-  [Intranet de l'ENSAM](#)
-  [Site web de l'ENSAM](#)
-  [Taïga](#)
-  [Calendrier universitaire des formations S1](#)
-  [Calendrier universitaire des formations S2](#)
-  [Emplois du temps par salle](#)
-  [Plateforme étudiante](#)

Urgence / Alerter les secours

Lorsque nous sommes témoin d'un accident, il convient de donner l'alerte. Ce moment est déterminant car il permet de déclencher l'envoi rapide de moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux de l'accident. Trois numéros sont primordiaux :

- **le 15** : numéro du Samu, qui centralise tous les appels puis décide des secours à envoyer
- **le 18 ou 112** : numéro des pompiers, qui assurent les premiers secours
- **le 17** : Police nationale
- **le 112** : numéro d'urgence européen

Les appels d'urgences

Lorsque nous sommes témoin d'un accident, il convient de donner l'alerte. Ce moment est déterminant car il permet de déclencher l'envoi rapide de moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux de l'accident. Trois numéros sont primordiaux :

- **Centre antipoison** : 05 61 77 74 47
- **CHU / CHR** : 04 67 33 67 33
- **Régie des eaux de Montpellier 3M** : 09 69 32 34 23
- **ERDF Urgence dépannage électricité** : 09 72 67 50 34
- **Urgence Sécurité gaz (GrDF)** : 0 800 47 33 33
- **Gendarmerie** : 04 67 54 61 11
- **SOS Médecins** : 04 67 72 22 15
- **Urgences sociales** : 115
- **Urgence vétérinaire** : 04 67 45 46 84

Numéros verts, SOS, écoute, prévention...

- **Aide aux victimes** : 08 VICTIMES ou 08 842 846 37 (prix d'un appel local, 7jours/7, de 9h à 21h)
- **Aide aux victimes (personnes sourdes ou malentendantes)** : 08victimes@inavem.org
- **Alcooliques anonymes** : N° Cristal : 09.69.39.40.20 (appel non surtaxé).
- **Association pour la protection de l'enfance et de l'adolescence** : 04 67 42 66 44
- **Centre anti-tabac** : 0 800 155 740 (numéro vert)

- **Centre communal d'action sociale** : 04 99 52 77 00
- **Centre dépistage anonyme et gratuit** : 04 67 33 69 50
- **Centre d'information des droits des femmes et des familles** : CIDF 04 67 72 00 24
- **Croix rouge Ecoute enfants parents** : 0 800 858 858 (numéro vert)
- **Drogues info service** : 0 800 23 13 13 (numéro vert)
- **Ecoute alcool** : 0 811 91 30 30 (numéro vert)
- **Ecoute cannabis** : 0 811 91 20 20 (numéro vert)
- **Femmes victimes de violence conjugale** : 04 67 58 07 03
- **Mouvement du nid (aide aux personnes prostituées)** : 04 67 02 01 23
- **Planning familial** : 04 67 64 62 19
- **Sida info service** : 0 800 840 800 (numéro vert)
- **SOS Accueil sans abri** : 0 800 306 306 (numéro vert)
- **SOS Amitié** : 04 67 63 00 63
- **SOS Femmes familles** : 04 67 92 63 22

La Maison Médicale de Garde Jean Bouyer

En cas de fièvre, de coupure ou de douleur au cœur, il faudra comme auparavant composer le 15. Le centre de régulation vous guidera vers le CHU en cas d'urgence vitale ou vers la maison médicale de garde Jean-Bouyer.

Située 2 rue des Tourterelles à Aiguelongue, elle est ouverte de 20 h à minuit la semaine, de midi à minuit le samedi et de 8 h à minuit le dimanche et les jours fériés.

Autres numéros utiles

- **Collecte des déchets** : 0 800 88 11 77 (numéro vert)
- **Fourrière automobile** : 04 67 06 10 55
- **Objets trouvés** : 04.67.34.70.00 et demander le service des Objets Trouvés
- **Police municipale** : 04 67 34 88 3





DIPLOMÉS

Relance



Diplômés 2022

CONTACTS

Thierry VERDIER

Directeur de l'ENSAM

thierry.verdier@montpellier.archi.fr

Daniel ANDERSCH

Directeur des études et de la pédagogie

daniel.andersch@montpellier.archi.fr

Lisette VIEIRA

Directrice des affaires administratives et financières

lisette.vieira@montpellier.archi.fr

Isabelle AVON

Directrice du développement et de la communication

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

Pierre ROSIER

Directeur de l'Antenne de La Réunion

pierre.rosier@montpellier.archi.fr

179 rue de l'Espérou

34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89

F. 04 67 41 35 07

www.montpellier.archi.fr

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion